

SA TRANSPORTS GAY
SA au capital de 520 000 francs
Siège social : Zone Industrielle Portuaire
39100 DOLE
RC DOLE 65 B 6 et B 036.550.069
SIRENE 036.550.069.000.11
APE 6911

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze et le vingt quatre juin à quinze heures, les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettres en date du 8 juin 1992.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Fernand GAY préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mademoiselle Claude GAY et Monsieur Philippe GAY, les deux Actionnaires, présents ou acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Sylvain GAY est choisi comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les Membres du Bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard DUPIN, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1991 ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

M. G. P. G.
C. G. S. G.

Puis, le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.1991 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966 ;
- Remplacement d'un Administrateur ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration. Puis, il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 1991 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 39 014 francs.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à un montant de 865 388.29 francs, au compte de réserve statutaire.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'au titre de l'exercice 1990, il a été distribué un dividende net global de 1 404 000 francs, soit 270 francs par action prélevé de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - sur le résultat de l'exercice 1990..... | 964 409.45 F |
| - sur la réserve statutaire de 1989..... | 285 088.51 F |
| - sur la réserve statutaire de 1988..... | 154 502.04 F |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*M. G. I.H. ET
C. G. S. G.*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nomme en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Roland PASSARD, démissionnaire, Madame Andrée GAY, née le 18 mai 1928 à VILLERS LES BOIS (39800), demeurant 1, rue des Cerisiers, 39100 DOLE, et cela pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur PASSARD, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994.

Madame Andrée GAY, présente à l'Assemblée, déclare accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'Administrateur et qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du Bureau.

Les Scrutateurs,

Le Président,

Le Secrétaire,

Claude GAY

Philippe GAY

Fernand GAY

Sylvain GAY

*certifié
conforme*

S. GAY